

Ouverture de l'appel à projets « Kulturkaravane Marokko - caravane de la culture » 2019!

Important :

L'appel à projets pour la « Kulturkaravane Marokko - caravane de la culture » est ouvert jusqu'au 15 août 2019.

1- Description :

La « Kulturkaravane Marokko - caravane de la culture » est mise en place par l'Ambassade d'Allemagne à Rabat dans le cadre de la coopération culturelle maroco-allemande et sert à promouvoir la participation de la population marocaine dans les projets culturels.

Cet appel à propositions s'adresse aux associations locales marocaines qui veulent porter leurs efforts culturels dans les régions marocaines avec un accès très faible à l'infrastructure culturelle. A cette fin, les associations partageantes voyagent « sur place » (dans les villages ou les villes « loin de la culture ») pour réaliser un projet (p. e. un workshop d'essai) ou pour rassembler des participants hétérogènes, c. a. d. les habitants du village, de la ville écartée, pour l'émission des court-métrages culturels et informatifs. Ces premiers pas de promouvoir l'idée de la participation à la vie culturelle doivent constituer le début d'une évolution de la coopération culturelle entre l'endroit ciblé et « ailleurs », y compris le Maroc entier, l'Europe et notamment l'Allemagne. Nous encourageons les soumissionnaires à réaliser des activités menant à la génération des projets « des villageois pour les villageois » pour permettre la durabilité et la continuité de leurs actions, par exemple par des éléments didactiques visant à la création d'un petit théâtre ou d'un cinéma hebdomadaire dans le village. Les efforts d'inciter la fondation des groupes culturels dans les villages ou petites villes « loin de la culture » doivent surtout cibler les femmes étant donné le fait que la durabilité d'un effort « sur place » dépend souvent à la participation féminine.

2- Objectifs :

La « Kulturkaravane Marokko - caravane de la culture » vise à **la décentralisation de la culture**, favorisé **la promotion des femmes** tout en créant **une dynamique participative de la coopération culturelle** régulière à travers la société civile.

L'accent doit être sur l'initiation d'un processus de réflexion (« enrichis ta vie par la culture ou le sport ») et la découverte des talents des personnes touchées (« découvre ton talent ! ») par des work-shops d'essai et la formation de l'initiative sur place

3- Thématiques :

- Les ateliers de travail ou activités participatives dans les domaines suivants: musique, danse, chant, théâtre, marionnettes, film et littérature. Par exemple :

- Activités culturelles visant à créer un rendez-vous habituel dans la région;
- Création de pièce de théâtre et sa diffusion;
- Ateliers de travail de musique pour la jeunesse;
- Ateliers d'essai de peinture, d'art plastique;
- Lectures, projets de bibliothèque...

- Des installations, des expositions, des compétitions, projets via les nouveaux médias (Internet, vidéo, etc.). Par exemple :

- Compétitions de vidéo sur des thématiques spécifiques ;
- Installation plastique ou chorégraphique pour le public dans des espaces commun ou public; des sessions de live concerts au public;

- Des sessions de projections de films ;
- Des sessions d'entraînement de sports menant à la création d'un club de sport local (pour les femmes et les jeunes filles)

4- Critères d'éligibilité :

- Association marocaine à but non lucratif
- Les activités du projet répondent aux et sont cohérentes avec les points 2, 3 et 4 du courant appel à projets.
- *Le budget par projet doit être compris entre 5.000 Euro et 15.000 Euro.*
- Durée maximale du projet est d'environ **4 mois à compter du mois de août 2019 au plus tard 30 novembre 2019.**
- *La subvention finale sera allouée en tranches de paiement.*

5- Critères d'inéligibilité :

- Actions incluant des aspects de discrimination ;
- Actions de soutien aux partis politiques et/ou groupes religieux et/ou militaires ;
- Actions de pur financement de l'association (sans relation directe avec le projet) comme les frais de location pour les espaces de bureaux etc. ;
- Actions de construction des bâtiments ou d'amélioration d'infrastructure de l'association (sans relation directe avec le projet).

6- Les documents et information à fournir :

- Un description du projet (en langue allemande, française ou anglaise) avec les détails des coûts individuels ;
- la patente fiscale et une copie du statut de l'association ;
- Un aperçu sur les derniers événements ou projets culturels réalisés et – en cas d'applicabilité – avec mention des derniers bailleurs de fonds ;
- Liste complète des membres du comité de direction de l'association candidate, les coordonnées du personnel ayant un lien avec le projet proposé.

7- Gestion des fonds et responsabilité:

Pour les projets qui seront retenus :

- Le responsable du projet sous la supervision et la responsabilité directe du président/présidente de l'association doit exécuter le budget conformément à la version du budget soumis.
- Seules les dépenses approuvées à la signature de la convention seront considérées comme éligibles.
- L'exécution du budget se fait conformément à la loi fédérale budgétaire et selon une checklist des pièces justificatives qui sera ultérieurement communiqué aux projets retenus.
- Un rapport narratif et financier sera demandé à la fin du projet incluant toutes les pièces justificatives. Un formulaire correspondant sera remis à l'occasion de la signature de la convention.

À noter :

- Les demandes seront examinées et celles retenues pourraient faire l'objet d'une visite de terrain par une équipe de l'Ambassade.
- La soumission des applications n'implique pas l'accord automatique sur le financement de projet.

Veillez envoyer vos suggestions à l'adresse électronique suivante : ku-1@raba.diplo.de